



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'État en Ille-et-Vilaine

Rapport d'activité

FOUGÈRES - VITRÉ
REDON
RENNES
SAINT-MALO

2021

SOMMAIRE

Édito	3
Faits marquants 2022	4
I. L'ÉTAT LOCAL EN ACTION POUR FAIRE FACE AUX CRISES	6
La guerre en Ukraine	
La relance de l'économie	
Les risques de pénurie	
Les épisodes de sécheresse	
L'Influenza aviaire hautement pathogène	
II. L'ÉTAT LOCAL EN ACTION POUR LA SÉCURITÉ DES BRETEILLIENS	10
La préparation continue des services de l'État	
La prévention des risques technologiques	
La sécurité routière	
La sécurité alimentaire	
Les violences intrafamiliales	
La lutte contre le repli communautaire à l'école	
Le démantèlement de réseaux dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants	
L'opération d'abandon simplifié des armes à l'État	
III. L'ÉTAT LOCAL EN ACTION POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS	14
Sur les ressources	
Sur les énergies	
Sur l'aménagement du territoire	
IV. L'ÉTAT LOCAL EN ACTION POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ET INTERVENIR EN FAVEUR DU RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL	18
L'accès au logement	
Les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	
La politique de l'emploi	
La montée en puissance des cités éducatives	
La poursuite des efforts en faveur de la scolarisation inclusive	
V. L'ÉTAT LOCAL EN ACTION POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS	22
Le nouveau réseau de proximité des finances publiques	
L'augmentation de la capacité de délivrance des titres d'identité	
La dématérialisation des demandes de titres de séjour	
L'emménagement des services dans les locaux de la nouvelle préfecture	
VI. LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE	26
L'organisation des élections présidentielles	
L'inauguration de la ligne b du métro	
La Route du Rhum - Destination Guadeloupe	
La mise à jour d'un site archéologique majeur à la Chapelle-des-Fougeretz	
L'enrichissement des collections	
Organigramme	30
Glossaire	31

ÉDITO

Après deux années marquées par la lutte contre l'épidémie de la covid-19 et la mise en oeuvre d'un plan de Relance inédit pour lutter contre les effets de la crise sanitaire, une année 2022 plus sereine pouvait être espérée.

Celle-ci n'a pas fait exception avec une succession de situations de crises. La guerre en Ukraine, les risques de pénurie, les épisodes de sécheresse et l'influenza aviaire hautement pathogène ont été autant d'évènements qui ont impacté le département de l'Ille-et-Vilaine. Et tous ont mis au défi les services départementaux de l'État.

Ce rapport d'activité traduit ainsi, à travers les faits marquants et des chiffres clés de l'année 2022, l'envergure et la densité des missions des services qui ont maintenu un fort niveau d'engagement pour être de tous les rendez-vous. L'État local a ainsi été en action non seulement pour faire face aux crises, mais aussi pour assurer la sécurité de tous, accompagner les transitions, réduire les inégalités et intervenir en faveur du rééquilibrage territorial ou encore pour améliorer les conditions d'accès aux services publics.

Pour autant, toutes ces missions n'auraient pu être réalisées sans un contact permanent avec les collectivités territoriales du département, qu'il s'agisse des élus ou des services placés sous leur autorité. Je les remercie de nourrir ce dialogue quotidien indispensable à l'action publique.

Dans le contexte d'un monde en transitions, avec des évolutions sociétales et environnementales déterminantes, j'ai à coeur de rappeler ici que la cohésion constitue un objectif commun de réalisation. Le chapitre 6 de ce présent document a d'ailleurs vocation à nous remémorer les temps forts partagés ensemble en 2022. C'est dans cet état d'esprit que les services de l'État resteront mobilisés en 2023. Les épreuves traversées ces dernières années donnant encore plus de sens à notre engagement en faveur de l'intérêt général, au bénéfice de tous.

Excellente lecture à toutes et tous.



Emmanuel BERTHIER
Préfet de la région Bretagne
Préfet de la zone de défense et sécurité Ouest
Préfet d'Ille-et-Vilaine

FAITS MARQUANTS 2022

- 12 janvier** • Prise de fonction de Laurent Alaton, commissaire à la lutte contre la pauvreté en Bretagne
- 12 janvier** • Ouverture du centre de vaccination au parc des expositions de Bruz
- 13 janvier** • Visite officielle de Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, chargé de France 2030
- 25 janvier** • Installation de la conférence bretonne de l'eau
- 31 janvier** • France Relance Signature du CRTE territoire Couesnon Marches de Bretagne

- 3 mars** • Accueil des déplacés d'Ukraine en Ille-et-Vilaine
- 7 mars** • Prise de fonction de Philippe Brugnot, sous-préfet de Saint-Malo
- 8 mars** • Visite officielle de Joël Giraud, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité à Montfort-sur-Meu
- 11 mars** • Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme
- 11 mars** • Visite officielle d'Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques à Rennes
- 12 mars** • Inauguration de la première tranche de l'aménagement des Portes Mordelaises et du jardin des remparts à Rennes
- 15 mars** • Signature du contrat de plan État-Région en présence de Jean Castex, Premier ministre et de Joël Giraud, ministre de la cohésion des territoires des Relations avec les collectivités territoriales
- 19 mars** • Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
- 24 mars** • Exercice de sécurité civile dans la future ligne b du métro de Rennes



- 4 mai** • Exercice de sécurité civile au collège François Truffaut à Betton
- 4 mai** • Sécheresse, le département est placé en état de vigilance sécheresse
- 8 mai** • Journée nationale de commémoration de la Victoire du 8 mai 1945
- 10 mai** • Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions
- 16 mai** • Incendie en forêt de Rennes-Liffré
- 24 mai** • Sécheresse, le département est placé en état d'alerte sécheresse
- 27 mai** • Journée nationale de la Résistance

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

- 3 février** • Présentation du bilan 2021 de la sécurité en Ille-et-Vilaine
- 17 février** • Visite officielle de Brigitte Klinkert, ministre déléguée auprès de la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargée de l'Insertion à Hédé-Bazouges, Rennes et Vitré
- 21 février** • Visite officielle d'Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics à Québriac et à Rennes
- 24 février** • Visite officielle d'Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques à Rennes

- 10 avril** • Élection présidentielle (1^{er} tour)
- 22 avril** • Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation
- 24 avril** • Élection présidentielle (2nd tour)

- 8 juin** • Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France en Indochine
- 12 juin** • Élections législatives (1^{er} tour)
- 18 juin** • Journée nationale commémorative de l'Appel du 18 juin 1940
- 19 juin** • Élections législatives (2nd tour)
- 24 juin** • Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française
- 27 juin** • Signature du contrat de sécurité de Redon





13 juillet • Cérémonie de la fête nationale du 14 juillet à Rennes

15 juillet • Incendies dans l'Ouest du département

17 juillet • Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France

17 juillet • Météo : le département est placé en vigilance rouge canicule

18 juillet • Visite officielle de François Braun, Ministre de la Santé et de la Prévention à Rennes

18 juillet • Sécheresse le département est placé en état d'alerte sécheresse renforcé

8 septembre • Visite officielle d'Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la Mer à Saint-Malo

12 et 13 septembre • Visite officielle de Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, à Rennes à l'occasion de la 36^e édition du SPACE

19 septembre • Prise de fonction de Paul-Marie Claudon, secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine

20 septembre • Emménagement dans les nouveaux locaux de la préfecture d'Ille-et-Vilaine

20 septembre • Visite officielle de Clément Baune, ministre délégué chargé des Transports, à Rennes pour l'inauguration de la ligne b du métro rennais

25 septembre • Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives

30 septembre • Visite officielle d'Isabelle Rome, ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances et d'Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé

3 novembre • Visite officielle de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer lors de la cérémonie d'hommage au major Jean-Christophe Bolloch, décédé en mission

9 novembre • Départ de la Route du Rhum – Destination Guadeloupe en présence d'Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la Mer

11 novembre • Commémoration de l'armistice et hommage à tous les morts pour la France

14 novembre • Sécheresse le département est placé en état d'alerte sécheresse

15 novembre • Visite officielle de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, chargée des Personnes handicapées à Rennes et à Saint-Malo

16 novembre • Visite officielle de Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications à Rennes

23 novembre • Visite officielle de Thibaut Guilluy, Haut-Commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des entreprises, à Rennes

25 novembre au 2 décembre • Opération nationale d'abandon simplifié d'armes en Ille-et-Vilaine

30 novembre • Visite officielle d'Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques à Rennes

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

12 août • Sécheresse : le département est placé en état de crise sécheresse

11 août • Visite officielle de Caroline Cayeux, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales à Rennes



1^{er} octobre • Visite officielle d'Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la Mer à Saint-Malo

4 octobre • Signature du protocole pour la mise en place d'une Coordination Insertion Emploi Logement pour les réfugiés ukrainiens en Ille-et-Vilaine

13 octobre • Exercice de mise en confinement en cas de pollution atmosphérique lors de la 1^{re} journée nationale de la résilience

20 octobre • Sécheresse : le département est placé en état d'alerte sécheresse renforcé

27 octobre • Visite officielle de Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, à Saint-Malo

29 octobre • Visite officielle d'Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la Mer à Saint-Malo

5 décembre • Journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combattants du Maroc et de la Tunisie

8 décembre • Visite officielle d'Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice

9 décembre • Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française

22 décembre • Visite officielle d'Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la Mer à Saint-Méloir-des-Îles



#1

FAIRE FACE AUX CRISES

L'ÉTAT LOCAL EN ACTION POUR FAIRE FACE AUX CRISES

L'année 2022 a été marquée par une succession de situations de crises. Qu'elles aient été de nature diplomatique, économique, énergétique, climatique ou encore sanitaire, elles ont toutes eu un impact sur le territoire du département d'Ille-et-Vilaine. Les services de l'État ont pleinement joué leur rôle pour faire face à leurs conséquences, alors même que certaines situations ont été inédites.

1. LA GUERRE EN UKRAINE

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 23 février 2022, a provoqué le déplacement de nombreux réfugiés à travers le continent européen. Dès le mois de mars, ce sont ainsi 400 ressortissants ukrainiens qui sont arrivés en Ille-et-Vilaine. L'ensemble des services de l'État, avec l'appui des opérateurs associatifs, des collectivités locales, des bailleurs, des entreprises et du service public de l'emploi se sont rapidement mobilisés pour faciliter et accélérer leur intégration, du versement de l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) à la scolarisation des enfants, du suivi de leur santé à leurs droits au séjour et à l'hébergement. Trois actions ont été particulièrement déterminantes :

- La mise en place d'un statut : une autorisation provisoire de séjour (APS) de six mois renouvelables, un statut de protection temporaire pour les personnes déplacées créé par l'Union européenne ;
- La création d'une commission, réunie chaque semaine, pour orienter les personnes déplacées vers des logements qui peuvent leur être dédiés ;
- La mise en place d'une plateforme d'accompagnement vers l'emploi : 27 recrutements effectifs ont été réalisés dans des secteurs variés (préparateur de commandes, opérateur de production dans l'agroalimentaire et l'électronique, couturière, agent d'entretien des espaces-verts, aide-ménagère, employé fruits et légumes entre autres).

Au total, plus de 1 400 ressortissants ukrainiens ont été accueillis en Ille-et-Vilaine depuis mars 2022 ; 1 100 sont toujours présents sur le territoire.

L'EXPÉRIMENTATION DU DISPOSITIF LOGEMENT/ EMPLOI SUR FOGÈRES-VITRÉ

Alors que de nombreuses entreprises font face à des difficultés de recrutement par manque de candidats sur l'arrondissement de Fougères-Vitré, la sous-préfecture, la mission locale et une entreprise de maroquinerie de luxe se sont associées pour lancer une expérimentation inédite sur le territoire bretonnais : 7 ressortissantes ukrainiennes ont signé un contrat de professionnalisation leur permettant de travailler au sein de cette entreprise. En parallèle, toute une chaîne d'acteurs locaux s'est mobilisée pour sécuriser leur situation personnelle : les services de l'État (sous-préfecture et direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)) pour l'attribution d'un logement ; Fougères Habitat, Soliha et Emmaüs pour l'emménagement et l'ameublement ; Pôle emploi et le MEDEF35 pour répondre aux questions liées à l'emploi et aux relations avec l'entreprise employeuse ; le centre de

formation (CLPS Fougères) et la région Bretagne pour la mise en place de cours de français ; enfin Coallia pour leur accompagnement social global.



De gauche à droite : Oléna, Ana, Larysa, Iryna, Karmen, Maryna, Anzhéla et Sabine Savary, responsable atelier

2. LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE

Mise à mal par la crise sanitaire liée à la lutte contre la Covid-19, l'activité économique a bénéficié d'un plan national exceptionnel de 100 milliards d'euros déployé en 2021 et poursuivi en 2022. France Relance a ainsi permis d'accélérer les transformations écologique, industrielle et sociale du pays grâce à des mesures concrètes destinées aux particuliers, aux associations, aux entreprises, aux collectivités et administrations :

- Au total, 1,95 milliard d'euros d'investissements et d'aides du quotidien ont été déployés en Ille-et-Vilaine : 235 millions d'euros pour l'écologie, 235 millions d'euros pour la compétitivité et 1,48 milliard d'euros pour la cohésion (dont 495 millions d'euros au titre du fonds de solidarité, 443 millions d'euros pour l'activité partielle et 90 millions d'euros pour le report de charges et 451 millions d'euros hors soutien) ;
- 206 millions d'euros ont été versés en soutien aux entreprises bretonnes, notamment au titre de la décarbonation de l'industrie et de leur mise à niveau numérique.

Le soutien aux entreprises bretonnes en difficulté s'est poursuivi. Les résultats démontrent l'efficacité des dispositifs d'aide massivement mis en place ces dernières années :

- 14 dossiers ont été déposés auprès de la commission des chefs de services financiers (CCSF), qui accorde aux entreprises, qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales (soit une baisse de - 36 % par rapport à 2021) ;
- aucun dossier n'a été examiné par le comité départemental d'examen des problèmes de financement (CODEFI) pour orienter les entreprises,

qui rencontrent des problèmes de financement, vers la solution la plus adaptée (contre 10 en 2021).

Le conseiller départemental à la sortie de crise, désigné en 2021 pour être l'interlocuteur de confiance dans chaque département pour orienter les entreprises en difficulté (établissement d'un diagnostic, suivi du dossier, identification des besoins, mobilisation des outils financiers) a mené des actions auprès de 93 entreprises : 11 dossiers de demandes de restructuration de prêt garanti par l'État (PGE) d'un montant supérieur à 50 000 euros ont été instruits en Ille-et-Vilaine dont neuf ont reçu un avis favorable. Depuis la fin d'année 2022, il est pleinement mobilisé pour faciliter l'accès aux mesures Energies destinées aux entreprises. Au 31 décembre 2022, 22 demandes d'aides « Gaz-Électricité » ont été déposées en Ille-et-Vilaine pour un montant total de 2 431 563 euros, soit 110 526 euros en moyenne par demande.

3. LES RISQUES DE PÉNURIE

À l'automne 2022, les conséquences de la guerre en Ukraine ont fait peser un risque d'approvisionnement énergétique en Europe et en France. Des situations inédites ont pu être observées comme des retards de livraison de matières premières et une augmentation brutale des prix de l'énergie. Par ailleurs, la demande d'emploi, historiquement basse, a provoqué de très fortes tensions de main d'œuvre dans tous les secteurs d'activité. La conjugaison de ces facteurs a engendré une accélération de l'inflation, mais aussi une faible capacité prospective.

L'État a joué son rôle d'amortisseur, que ce soit en anticipation ou en accompagnement, permettant de soutenir les entreprises, mais aussi les collectivités territoriales, pour faire face à l'émergence de ces nouveaux enjeux :

- L'activité partielle a accompagné les entreprises dont la production était empêchée par un arrêt contraint ou faute d'approvisionnement. Ce fut le cas de la filière automobile dont la production a été contrariée par ce contexte ;
- Le déploiement de l'instruction nationale en faveur de la réduction des tensions de recrutement, au plus près des besoins, a permis d'apporter des réponses locales aux nécessités du « recruter autrement », en particulier pour les secteurs fragilisés de la santé et du soin ;
- La communication mise en œuvre autour des mesures énergies, à travers une campagne soutenue et la création d'un réseau de relais et de prescripteurs, a permis de diffuser l'information en touchant le plus

grand nombre d'entreprises breilliennes ;

• Afin de réduire les effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain, 20 collectivités territoriales breilliennes ont bénéficié d'un acompte dont le montant cumulé s'est élevé à 473 000 euros.



4. LES ÉPISODES DE SÉCHERESSE

L'année 2022 a donné lieu à des événements naturels exceptionnels partout en France. Le département de l'Ille-et-Vilaine n'a pas été épargné avec un épisode caniculaire record et un niveau de sécheresse très élevé, entraînant des conséquences sur l'alimentation en eau potable et fragilisant la faune et la flore en proie aux feux de forêt.



Sol asséché en 2022, ©Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne

Un comité de gestion de la ressource en eau (CGRE) a été installé et s'est réuni à 13 reprises durant l'année pour discuter des mesures de restriction des usages à décliner en réponse aux différents stades de vigilance. Certaines d'entre elles n'avaient alors jamais été mises en œuvre jusqu'à présent. Les nombreux communiqués de presse et informations sur les réseaux sociaux diffusés périodiquement ont permis de sensibiliser la population sur les enjeux locaux et sur les efforts de sobriété requis. D'autre part, l'outil web, conçu et développé par la direction départementale des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine (DDTM), a permis à tous les publics (particuliers, entreprises, collectivités,

agriculteurs) de connaître les stades de vigilance et les mesures de restrictions appliquées dans chaque commune du département en période de sécheresse :

sigthema35.alwaysdata.net

Une attention particulière a été portée aux établissements industriels dont les prélèvements représentaient en moyenne 5% de la consommation d'eau, tous usages compris, avec des contrôles effectués sur le terrain. En Ille-et-Vilaine, 18 établissements industriels (en majorité dans le secteur agroalimentaire) prélèvent des quantités d'eau supérieures à 50 000 m³ par an, sur le réseau public ou en milieu naturel. Ces eaux industrielles sont utilisées dans les processus de fabrication comme pour le lavage, le refroidissement ou encore la composition des produits. Ces industriels ont été contraints de diminuer leurs prélèvements de 25%, au plus haut niveau de la crise de sécheresse estivale. Les entreprises qui avaient déjà mis en œuvre des actions d'économies d'eau ont, quant à elles, été exemptées de cette obligation.

La menace de rupture de l'alimentation en eau n'a jamais été aussi présente que durant l'année 2022 et n'a été écartée qu'à l'automne avec le retour de quelques précipitations.

Des mesures d'interdiction générale d'accès à toutes les forêts du département ont par ailleurs été prises à l'été 2022 afin de limiter les risques de départ de feux.



25 contrôles réalisés par l'UD-DREAL auprès des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) les plus consommatrices en eau pour s'assurer du respect des prescriptions liées à la sécheresse dans le cadre défini par l'arrêté préfectoral du 11 juin 2021



9 arrêtés préfectoraux définissant le niveau de situation sécheresse et les mesures de restriction associées



125 000 connexions à l'application web dont 54 500 en août 2022

APPRENEZ-EN PLUS

avec Catherine Diserbeau, responsable, en 2022, du service eau et biodiversité à la direction départementale des territoires et de la mer



FLASHCODE

5. L'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE (IAHP)

Autre situation inédite, la lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Le département n'a pas échappé à la présence de ce virus qui trouverait son origine dans la faune sauvage, selon les épidémiologistes de l'Agence nationale de sécurité sanitaire et alimentaire nationale (ANSES).

Dans les arrondissements de Fougères-Vitré, Redon et Rennes, cinq élevages professionnels de volailles ont été infectés par le virus et sept élevages d'oiseaux d'ornement appartenant à des collectionneurs ont également été atteints.

La mobilisation des services de l'État a permis de dépeupler ces élevages en urgence, dès le lendemain de la confirmation de la contamination afin d'éviter la diffusion de ce virus à d'autres élevages. Puis de prendre les mesures de prévention indispensables afin de limiter les risques de contamination, avec la définition d'une zone de protection, d'un rayon de 3 kilomètres au minimum, et d'une zone de surveillance, d'un rayon de 10 kilomètres, autour des foyers contaminés. La levée de ces zones réglementées intervient au minimum 30 jours après le dépeuplement, sous réserve de l'assainissement de l'élevage, obtenu après 2 opérations complètes de nettoyage et de désinfection.

Les opérations de dépeuplement ne sont pas sans impact financier sur les éleveurs et collectionneurs concernés. Aussi, l'État leur vient en aide grâce à une indemnisation des animaux abattus et à la prise en charge des frais annexes (remboursement des frais de nettoyage, de désinfection, du matériel ou aliments détruits, frais vétérinaires et de laboratoires entre autres).

LES MONTANTS CLÉS DE LA LUTTE CONTRE L'IAHP EN 2022

- 697 296 € d'indemnisations ont été versés aux éleveurs dont les élevages ont été dépeuplés ;
- 533 576 € d'indemnisations versées aux éleveurs soumis aux zones réglementées ;
- 1 230 872 € au total engagés par les services de l'État pour lutter contre l'IAHP en Ille-et-Vilaine.

#2

LA SÉCURITÉ DES BRETILLIENS

L'ÉTAT LOCAL EN ACTION POUR LA SÉCURITÉ DES BRETILLIENS

La nature et la fréquence des situations de crise rencontrées nécessitent une préparation continue des services de l'État pour être collectivement résilients. La sécurité de tous est aussi celle assurée au quotidien par les services de l'État, à travers la mise en œuvre de travaux, de dispositifs, d'inspections, d'interventions ou encore d'opérations pour renforcer la tranquillité des Breilliennes et des Breilliens à plus long terme.

1. LA PRÉPARATION CONTINUE DES SERVICES DE L'ÉTAT

L'entraînement régulier à la gestion de crise est indispensable pour permettre aux forces de l'ordre, aux services de secours et de santé, mais aussi à tous les acteurs impliqués, de tester les chaînes d'alerte lors d'exercices les plaçant, autant que possible, en situation réelle. Deux exercices départementaux majeurs ont ainsi été organisés en 2022 :

- le premier pour tester les dispositifs de secours et d'intervention sur la 2^e ligne de métro de Rennes, avant son inauguration ;



Exercice de sécurité civile à Rennes, le 24 mars 2022

- le second pour tester la coordination entre les différents services de sécurité et de secours et les services de l'Éducation nationale en cas d'attaque terroriste en milieu scolaire.



Exercice de sécurité civile à Betton, le 4 mai 2022

Ces exercices ont été joués en réel, avec la participation de plastrons et l'engagement des personnels du SDIS, du SAMU, des associations de sécurité civile, de la gendarmerie nationale, de la police nationale ou encore du RAID.

Dans le cadre de la préparation à la gestion de crise en cas de survenue d'une mesure de délestage électrique

programmée, un exercice national intitulé SIRIUS a été organisé par les opérateurs RTE et ENEDIS, le vendredi 9 décembre 2022 au matin. Ce test technique avait pour but de simuler un délestage électrique programmé d'une puissance de 4GW pour parer à toute éventualité de crise énergétique.

Le scénario concernait tous les départements de la région. Pour l'Ille-et-Vilaine, 128 communes ont été placées en situation de délestage sur plusieurs tranches horaires de deux heures, représentant environ 62 500 habitants.

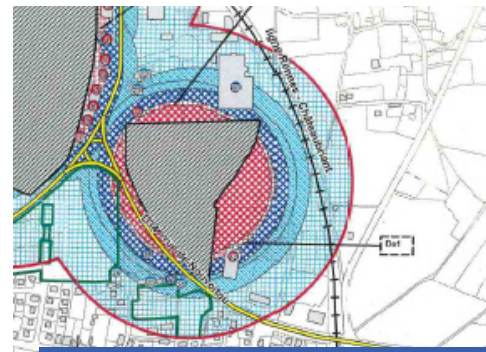
Cet exercice a permis également au gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ENEDIS de vérifier ses procédures internes et pour les autorités, de tester la chaîne d'alerte et de circulation de l'information auprès de l'ensemble des services impliqués.

2. LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Des mesures prescrites dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT), document de planification visant à prévenir les risques associés à certaines installations classées présentant des dangers particulièrement importants pour la sécurité et la santé des populations voisines et pour l'environnement, ont donné lieu à d'importants travaux sur le site d'Antargaz à Vern-sur-Seiche en 2022 :

- le dévoiement d'une route départementale ;
- des travaux de protection pour 12 habitations riveraines ;
- des mesures foncières pour 14 bâtiments voisins ;
- des mesures supplémentaires de réduction du risque à la source.

Le coût total de ces travaux s'est élevé à 1,3 million d'euros, avec une participation de l'exploitant à 40%, de l'État à 40%, de Rennes Métropole à 17% et du Conseil départemental à 3%.



Carte zonage du PPRT Antargaz
©DREAL Bretagne

LA JOURNÉE NATIONALE DE RÉSILIENCE

La première Journée nationale de la résilience face aux risques de catastrophes naturelles et technologiques s'est tenue le 13 octobre 2022. Inspirée du Japon, cette journée appelée « Tous résilients face aux risques » poursuit l'objectif de sensibiliser tous les citoyens aux risques qui les entourent, sous forme d'exercices pratiques, pour les préparer à la survenance d'une catastrophe et développer leur capacité de résilience collective. Plusieurs actions, portées par des acteurs locaux (des collectivités, des associations, des entreprises et des administrations), ont ainsi permis d'informer les citoyens sur les risques naturels et technologiques, parmi lesquelles un parcours didactique dans Rennes autour des repères de crues disponibles en Ille-et-Vilaine. Cette initiative de la DREAL a d'ailleurs été récompensée en étant désignée lauréate régionale des sujets proposés en Bretagne. D'autres actions se sont déroulées comme des conférences sur le risque inondation à la faculté de Rennes 2 et à l'université de Bretagne occidentale, également portée par la DREAL et des conférences sur le thème du radon à l'intention de professionnels et des habitants organisées par la communauté de communes de Bretagne Romantique.

3. LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Vue de la RN137 aménagée, ©DDTM

Au-delà d'actions de prévention ou des contrôles opérés sur les routes du département, les services de l'État se sont mobilisés pour réaliser des travaux d'amélioration des voies de circulation. Ainsi, après plusieurs phases de chantiers successifs, la voie réservée aux transports en commun (VRTC) sur la RN137 en direction de Rennes a ouvert à la circulation début janvier 2023.

Une portion de route de 4 kilomètres, entre la RD34 au niveau de l'échangeur de la Conterrie et la porte d'Alma, a été totalement adaptée pour assurer la sécurité des bus et autocars des lignes régulières de le STAR et de BreizhGo désormais autorisés à circuler

sur la bande d'arrêt d'urgence en cas de trafic. Ce projet d'importance a été mené entre les services de la direction interdépartementale des routes de l'Ouest, la région Bretagne, le département d'Ille-et-Vilaine et la métropole de Rennes.

4. LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Activité moins visible mais non moins primordiale, la sécurité alimentaire mobilise tout au long de l'année les services de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) :

- pour vérifier dans l'urgence l'effectivité des mesures engagées par les industriels en cas d'alerte sanitaire sur des produits signalés, comme cela fut le cas en 2022 sur des produits des marques *Buitoni* et *Ferrero Kinder* ;
- pour examiner et suivre une quarantaine de demandes de dérogations d'étiquetage consécutives aux difficultés d'approvisionnements liées à la crise ukrainienne ou à la grippe aviaire ;
- pour mettre en œuvre la politique de contrôle des abattoirs où les services vétérinaires sont présents en permanence. Chaque animal et chaque carcasse sont en effet inspectés avant d'être déclarés propres à la consommation ;
- pour mettre en œuvre la politique relative à la protection animale avec une inspection annuelle de chaque chaîne d'abattage.



4 438 308 animaux inspectés



9 inspections réalisées sur la protection animale (abattoirs)



14 inspections générales réalisées (hygiène des locaux, processus, etc.)

5. LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Le traitement des violences intrafamiliales (VIF) a connu une activité judiciaire particulièrement soutenue en 2022, avec une augmentation des interventions pour des différends conjugaux ou familiaux de 31,21% en zone police et de 21% en zone gendarmerie.

Au total 2 167 victimes ont été dénombrées, contre 1 787 en 2021. Cette augmentation est principalement liée à une plus forte sensibilisation et mobilisation des acteurs puisque désormais :

- une réponse immédiate et ferme est apportée à

toute sollicitation dans le cadre d'un signalement ;

- chaque fait entraîne une judiciarisation systématique ;
- un suivi individualisé est mis en place.

Au groupement de gendarmerie d'Ille-et-Vilaine, une grille spécifique de 23 questions, élaborée en collaboration avec des partenaires institutionnels et associatifs, est renseignée avec la victime pour faciliter l'évaluation du danger encouru. Des mesures d'information et de protection peuvent ainsi être immédiatement proposées. Un accompagnement des victimes et des auteurs est également mis en place avec les sept intervenants sociaux en gendarmerie (ISG) que compte le département.

- **En 2022, 1 552 signalements ont été reçus.**

Particulièrement vulnérables, les victimes de violences intra-familiales peuvent, à leur demande, être inscrites sur le module « Sécurisation des interventions et demandes particulières de protection ». En cas d'appel de la victime inscrite sur ce fichier, les services peuvent donner une réponse adaptée en fonction des risques encourus. L'inscription sur ce module est systématique pour les personnes qui détiennent un « téléphone grave danger », dispositif délivré sur décision du procureur de la République après évaluation du danger ; mais aussi pour les personnes protégées par le bracelet anti-rapprochement, dispositif de surveillance électronique qui permet de géolocaliser une personne à protéger et un auteur réel ou présumé de violences conjugales. L'ensemble des effectifs de police et de gendarmerie reste plus que jamais mobilisé, avec le souci d'améliorer l'accueil des victimes et leur prise en charge tout au long de la procédure.

6. LA LUTTE CONTRE LE REPLI COMMUNAUTAIRE À L'ÉCOLE

Une cellule d'évitement scolaire a été conjointement mise en place par le préfet et le directeur académique, en novembre 2022, pour assurer un rôle de prévention dans le cadre de la lutte contre le repli communautaire de l'école à l'université. Sont considérés en « évitement scolaire » tous les enfants qui ne sont pas inscrits dans une école, publique ou privée, et pour lesquelles une demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) n'a pas été formulée. Cette cellule doit permettre de croiser les informations sur les situations qui émergent. Dans un premier temps, un dialogue direct par téléphone avec les familles est privilégié. S'il n'est pas constaté d'évolution, plusieurs courriers de relance sont envoyés à la famille, avant d'envisager un signalement auprès du procureur de la République.

7. LE DÉMANTÈLEMENT DE RÉSEAUX DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS

La lutte visant à démanteler les trafics de stupéfiants s'est particulièrement intensifiée en 2022. Pour la direction départementale de la sécurité publique d'Ille-et-Vilaine, les infractions à la législation sur les stupéfiants ont progressé de 19,20% avec 2 123 faits constatés en 2022, contre 1 781 en 2021. Bien que les réseaux et leur organisation soient de plus en plus difficiles à identifier, en raison du cloisonnement du trafic et de la répartition des tâches, des transactions difficilement traçables et de la grande mobilité des dealers, l'action déterminée des services a permis d'aboutir à la fermeture du point de deal de Saint-Jacques-de-la-Lande et au démantèlement d'une vitrine numérique. Au total, ce sont 36 points de deals qui ont été démantelés dans le département en 2022.

8. L'OPÉRATION D'ABANDON SIMPLIFIÉ DES ARMES À L'ÉTAT

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a organisé une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, pilotée par le service central des armes et explosifs (SCAE). Cette opération a offert la possibilité aux usagers de se dessaisir simplement de leurs armes ou de les conserver légalement. Cette première opération a suscité une large adhésion sur tout le territoire y compris dans le département d'Ille-et-Vilaine. Durant les huit jours de l'opération, les particuliers, les détenteurs non déclarés d'armes trouvées ou acquises par héritage, ont pu se rendre dans les quatre sites de recueil des armes spécialement mis en place dans le département : à l'Hôtel de police de Rennes, au Commissariat central de police de Saint-Malo et dans les brigades de gendarmerie de Vitré et de Redon. Au total, 3 652 armes (armes longues, armes de poings, armes à feu et de défense dont armes blanches) et 58 562 munitions ont été collectées.



Armodrome dans l'arrondissement de Fougères-Vitré, le 30 novembre 2022

#3

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

L'ÉTAT LOCAL EN ACTION POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

Face à l'émergence de nouveaux risques, la transformation de notre modèle s'impose. Les services de l'État sont en action pour accompagner les transitions en faveur de la préservation des ressources et du développement des énergies renouvelables. Il s'agit bel et bien de repenser l'aménagement du territoire pour améliorer durablement la qualité de vie des breilliennes et des breilliens, alors même que s'exerce une forte pression démographique sur le département. Des enjeux auxquels des réponses ne peuvent être apportées que de façon collective, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire.

1. SUR LES RESSOURCES

L'eau : l'installation de la conférence breillienne de l'eau

L'Ille-et-Vilaine est le département breton dont la qualité actuelle de l'eau est la plus éloignée des objectifs européens (au titre de la directive cadre sur l'eau), avec seulement 3% des masses d'eau superficielles qui sont en bon état. Avec un objectif fixé à horizon 2027 de disposer de 33% des masses d'eau en bon état, le département est soumis à une forte pression du fait d'un développement, à la fois démographique et économique, soutenu. La préservation des ressources en eau potable, majoritairement superficielles, est devenue un enjeu de première importance.

- Pour y répondre, le préfet et président du conseil départemental ont conjointement installé une conférence breillienne de l'eau (CBE) le 25 janvier 2022, avec, pour objectif, la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés afin d'améliorer la quantité des masses d'eau et économiser leur ressource. La CBE a de nouveau été réunie en octobre pour poursuivre la réflexion amorcée collectivement.

Au total, ce sont plus de 60 acteurs issus du monde économique et agricole, des services de l'État qui ont été rassemblés aux côtés des partenaires associatifs et des collectivités locales, mais aussi des syndicats producteurs d'eau, qui inscrivent leurs actions dans la préservation de l'environnement. Des feuilles de route, avec des engagements respectifs et des actions concrètes sont en cours d'élaboration.

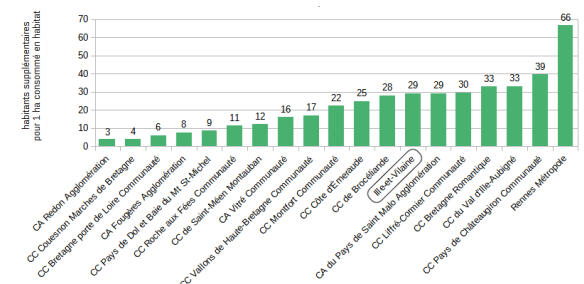
La terre : l'exigence de sobriété foncière

Depuis la loi SRU de décembre 2000, la modération de la consommation d'espaces naturel, agricole et forestier (ENAF) figure au titre des obligations imposées aux documents d'urbanisme : schéma de cohérence territoriale (SCoT), plan local d'urbanisme (PLU), carte communale. Ce cadre a permis de sensibiliser les élus aux enjeux liés à la réduction de la consommation foncière. La loi « climat et résilience » promulguée en 2021 va cependant plus loin en prévoyant, à l'échelle régionale, des obligations de division par deux de la consommation d'ENAF pour la décennie en cours (2021-2031), avec un dispositif de *zéro artificialisation nette* (ZAN) des sols à l'horizon 2050. Les services de l'État, en particulier la direction départementale des territoires et de la mer, se mobilisent pour veiller à la mise en œuvre progressive du ZAN sur le département et accompagner les collectivités pour l'application des dispositions de la loi :

- intervention dans les territoires pour présenter les dispositions de la loi « climat et résilience » ;
- rencontre avec les présidents d'EPCI, notamment ceux des arrondissements de Rennes-Brocéliande et de Redon ;
- présentation d'une première lecture des modalités d'application aux bureaux d'études, au Conseil départemental, au Conseil régional, aux services techniques des SCoT et des EPCI.

Une expérimentation ZAN a été lancée par la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne avec les directions départementales interministérielles (DDI), une agence de communication et deux bureaux d'études sur deux communes volontaires, Bazouges-la-Pérouse et Val d'Anast. Sur le volet artificialisation, qui débutera en 2031, un travail d'analyse des tenants et aboutissants de la loi a été initié en partenariat avec l'université Rennes 2.

NOMBRE D'HABITANTS SUPPLÉMENTAIRES PAR 1ha (NAF) CONSOMMÉ EN HABITAT ENTRE 2023 ET 2028 PAR EPCI



Données issues de l'observatoire de l'artificialisation (fichiers fonciers 2009-2021 - traitement cerema et insee)

LES ÉLÉMENTS CLÉS

- la consommation des sols a augmenté 4 fois plus vite que la population ces vingt dernières années ;
- tous les territoires sont concernés, majoritairement en secteur détendu (60%), et en particulier le périurbain peu dense ; la consommation foncière est particulièrement prononcée dans l'Ouest de la France, en Ille-et-Vilaine en particulier.

L'air : l'approbation du 3^e plan de protection de l'atmosphère (PPA)

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) est un outil de planification réglementaire qui vise à reconquérir et à préserver la qualité de l'air que nous respirons. Obligatoire pour certains territoires, notamment les agglomérations de plus de 250 000 habitants, ce plan est élaboré par les services de l'État et prévoit un certain nombre d'actions visant à réduire les émissions de polluants dans l'air en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux.



Le 3^e PPA de Rennes Métropole est le fruit d'une étroite collaboration menée entre les services de l'État et l'ensemble des acteurs du territoire. Le grand public a également été directement associé à travers une phase de concertation préalable volontaire organisée au printemps 2021 et une enquête publique ouverte du 19 septembre au 21 octobre 2022. Le 20 décembre 2022, le 3^e PPA de Rennes Métropole a été approuvé, avec une mise en œuvre qui prend immédiatement la suite, pour une durée de 5 ans, du précédent plan. Ce PPA 2023-2027 s'appuie sur un diagnostic complet de la qualité de l'air établi par Air Breizh (association agréée de surveillance de la qualité de l'air) et définit une liste d'enjeux prioritaires pour le territoire de Rennes Métropole liés à la santé et à l'environnement. Un plan de 36 actions opérationnelles a été arrêté :

- Une dizaine d'actions ont déjà été lancées en 2022 pendant la phase des consultations réglementaires afin d'apporter rapidement des premiers résultats sur le territoire de Rennes Métropole ;
- Au-delà des principaux polluants réglementés au plan national (particules fines et dioxyde d'azote) sur lesquels portent en priorité les actions, ce PPA cible également deux polluants à enjeux plus spécifiques au territoire : l'ammoniac et les pesticides. La volonté des parties prenantes est d'approfondir les connaissances nécessaires à une meilleure régulation de leurs émissions.

2. SUR LES ÉNERGIES

Le déploiement massif des énergies renouvelables (EnR)

Le déploiement massif des énergies renouvelables (EnR) apparaît aujourd'hui essentiel pour amplifier la lutte contre le dérèglement climatique et diminuer notre dépendance aux produits énergétiques importés. En Ille-et-Vilaine, ce sujet est abordé avec les partenaires régionaux et les collectivités dans le cadre de la conférence bretonne de la transition énergétique (CBTE). En application de l'instruction gouvernementale du 16 septembre 2022, une revue départementale de projets sur les énergies renouvelables est organisée chaque trimestre pour dresser un état des lieux des dossiers en cours, mais également pour accélérer les procédures et mettre en place un dispositif d'accompagnement à destination des projets qui présentent des points de blocage.

- Les projets EnR les plus actifs en 2022 ont été les projets photovoltaïques : une dizaine de projets visent un dépôt du dossier de permis de construire début 2023 et ont à ce titre été particulièrement suivis en 2022 ;
- Dans le domaine de l'éolien et de la méthanisation, les projets sont instruits dans le cadre des procédures des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
- Fin 2022, cinq projets photovoltaïques sur les arrondissements de Rennes et Redon pour une puissance totale de 19,8 Mwc, huit dossiers de demande d'autorisation pour des éoliennes sur les arrondissements de Rennes, Fougères-Vitré et Redon pour une puissance totale de 96 MW et 12 dossiers de méthanisation agricole étaient en cours d'instruction par les services de l'État.

La rénovation énergétique des logements

La rénovation énergétique des logements constitue un élément essentiel pour favoriser les économies d'énergie. Le changement de nom de l'aide à la pierre (Habiter Mieux Sérénité devenant Ma Prime Rénov' Sérénité – MPRS) au 1^{er} janvier 2022 n'a pas freiné la dynamique de dossiers présentés en 2022 en Ille-et-Vilaine. La dotation annuelle a été portée à 21,79 millions d'euros (travaux et ingénierie) et consommée à 91% pour représenter un total d'engagements de 19,7 millions d'euros, soit près de 1 million de plus qu'en 2021.

- 1 167 propriétaires occupants ont été subventionnés pour un montant de 12,1 million d'euros, 19 logements

indignes ou très dégradés, 699 logements ma prime rénov sérénité et 449 logements en autonomie ;

- 64 propriétaires bailleurs ont été subventionnés pour un montant de 1,29 million d'euros ;
- 833 logements en copropriété ont été subventionnés pour un montant de 5,2 millions d'euros.

3. SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La signature des conventions d'opération de revitalisation du territoire dans le cadre du programme « Petites villes de demain »

L'amélioration de la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique, s'inscrit au cœur du programme *Petites villes de demain* (PVD).



Signature d'une convention d'ORT, le 15 décembre 2022

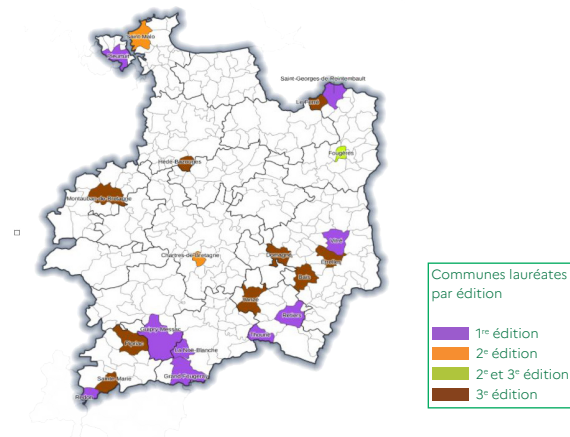
En Ille-et-Vilaine, cela se traduit par l'élaboration simultanée de 17 conventions d'opération de revitalisation du territoire (ORT) dans chacun des EPCI du département (hors Rennes Métropole), couvrant plus de 40 communes jouant un rôle de polarité territoriale. Avant la fin de l'année 2022, neuf ORT ont été signées. Cet outil, mis à la disposition des collectivités territoriales, vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont il facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Le recyclage des friches industrielles

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Les opérations de recyclage de

friches ou de foncier déjà artificialisé impliquent le plus souvent des coûts supplémentaires de démolition, de dépollution ou de restructuration lourde qui ne peuvent généralement être compensés par les recettes de cession. Pour ces raisons, le Gouvernement a lancé un appel à projets « fonds friches », dans le cadre du plan *France relance*. Sur les trois éditions, le montant total du fonds accordé à la Bretagne s'élève à 34,9 millions d'euros pour 118 dossiers dont 22 ont été retenus en Ille-et-Vilaine pour un montant total de 4,9 millions d'euros. Ils sont principalement dédiés à des programmations de logements (avec commerces parfois), s'inscrivant dans des dispositifs de reconquête des centres-bourgs ou villes moyennes (« Dynamisme des Bourgs ruraux et Villes en Bretagne », « Action cœur de ville », etc.).

CARTE DU DÉPARTEMENT DES COMMUNES LAURÉATES PAR ÉDITION



FRANCE 2030

Doté de 54 milliards d'euros, le plan *France 2030* répond aux grands défis de notre temps, en particulier la transition écologique, à travers un plan d'investissement massif pour faire émerger les futurs champions technologiques de demain et accompagner les transitions des secteurs d'excellence que sont l'énergie, l'automobile, l'aéronautique ou encore l'espace. Ce plan ambitionne de permettre à la France de retrouver le chemin de son indépendance environnementale, industrielle, technologique, sanitaire et culturelle. L'Ille-et-Vilaine compte déjà 45 lauréats pour plus de 66 millions d'euros de subventions. Parmi les bénéficiaires bretoniens, la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt pour son projet « Fabrique du village métropolitain », l'entreprise Aisprid avec son projet « Harvy22 » de robots autonomes pour la récolte et l'inspection de fruits et de légumes fragiles ou encore l'entreprise vitaDX International pour son projet innovant de détection du cancer de la vessie.

#4

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES TERRITOIRES

L'ÉTAT LOCAL EN ACTION POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ET INTERVENIR EN FAVEUR DU RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

Les transitions en cours mettent plus que jamais au défi la question du traitement des inégalités sociales qui se révèlent de plus en plus prégnantes. Que ce soit en matière de logement, d'emploi, de lutte contre la pauvreté ou encore de politique de la ville, les services de l'État restent mobilisés pour réduire les inégalités et intervenir en faveur du rééquilibrage territorial.

1. L'ACCÈS AU LOGEMENT

Département le plus peuplé de la région Bretagne, avec environ 1,1 million d'habitants, l'Ille-et-Vilaine présente des caractéristiques socio-économiques favorables avec, sur son territoire, la capitale régionale et la métropole bretonne la plus peuplée. Cette situation masque néanmoins des faiblesses et des inégalités croissantes que l'État s'emploie à réduire, aux côtés des collectivités territoriales.

Sur les logements locatifs sociaux

Si le nombre d'agrément de nouveaux logements a décliné en 2022, en comparaison avec la moyenne annuelle sur la période 2017-2022, 2 207 logements ont toutefois été agréés et le montant total de la subvention de l'État, issue du Fonds national des aides à la pierre, reste conséquent avec 5,8 millions d'euros en 2022.

Sur l'habitat indigne

Dans un contexte de tensions sur l'offre de logement, l'État et ses partenaires doivent s'assurer qu'il n'y ait pas une progression du nombre d'habitats indignes. Une commission cas complexe *lutte contre l'habitat indigne* (LHI) a été installée pour évoquer les situations pouvant conduire à exécuter d'office des mesures prescrites par arrêté préfectoral.

L'État est un acteur principal de la lutte contre l'habitat indigne, et plus précisément des logements insalubres. Mais, la concertation, le partenariat et la coordination avec les acteurs médico-sociaux et les collectivités locales sont les clés de la réussite de cette mission.



22 arrêtés préfectoraux pris au titre l'insalubrité



1 exécution d'office prise en charge par l'État (15 000 euros)

Sur le dispositif « logement d'abord »

Le dispositif « logement d'abord » a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile. Sur les 22 mesures prévues par le plan d'action, qui a fait l'objet d'une mise en œuvre accélérée sur le territoire de Rennes Métropole, 20 mesures sont partiellement ou totalement engagées. Pour 2022, la totalité des demandes de la métropole, représentant 560 750 euros, a été retenue pour financer 11 mesures. Des dispositifs innovants ont par ailleurs été créés pour apporter une solution dans le cadre des parcours de

publics qui ne peuvent avoir accès au logement social :

- vingt places ont été financées à hauteur de 212 300 euros avec le projet dédié aux personnes en situation de grande marginalité ;
- trois habitats modulaires ont été construits, avec la participation des usagers, sur un site de Cesson-Sévigné.

L'offre d'accompagnement vers le logement s'est également développée avec, au cours de l'année 2022, 124 places supplémentaires créées dans le cadre de l'intermédiation locative dans le parc privé. Enfin, le dispositif appartement de coordination thérapeutique « un chez-soi d'abord », prévu à destination des publics présentant des troubles psychiatriques sévères et en situation de sans-abrisme, s'est déployé avec l'organisation de la première commission d'admission en septembre 2022. Une réelle dynamique partenariale s'est mise en place, et devra s'intensifier sur les territoires urbains hors de Rennes Métropole dans le cadre du plan *logement d'abord 2* (2023/2027).

2. CONVENTIONS D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE)

Afin d'accompagner les projets structurants visant à lutter contre la pauvreté, l'État a augmenté sa contribution financière en 2022 portée à 3 103 690€ en Ille-et-Vilaine :

- 1 518 548€ dans le cadre de la convention CALPAE signée avec le Conseil départemental. À titre d'exemple, le fonds de solidarité logement a pu être abondé pour accompagner les ménages dans la résorption de leurs impayés de loyer ;
- 829 220€ dans le cadre la convention CALPAE signée avec Rennes Métropole. À titre d'exemple, l'action « D-code » a pu être financée pour créer un point d'accès aux droits à des jeunes leur permettant de mieux connaître, comprendre et exercer leurs droits ;
- 755 922€ pour l'appel à projet régional destiné à soutenir 21 actions structurantes.

3. LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

Le développement de l'apprentissage est un axe important dans la politique de l'emploi de notre département : 40% des contrats d'apprentissage bretons sont concentrés en Ille-et-Vilaine. À ce titre et dans le cadre d'une convention de revitalisation nationale conclue entre le groupe Carrefour et la délégation générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP), une action expérimentale

portée par la mission locale WE KER a été financée en 2022 sur le bassin d'emploi de Rennes. Cette action a porté sur :

- l'orientation des jeunes vers l'alternance (valorisation des métiers en tension, sourcing de jeunes, etc.) ;
- l'accompagnement du parcours de l'alternant (entrée en formation, recherche d'entreprises, sensibilisation des employeurs à une démarche d'intégration inclusive) ;
- la sécurisation du parcours de l'alternant (anticipation des ruptures, engagement d'une démarche de réorientation le cas échéant).

Grâce à un partenariat renforcé avec les entreprises et de nouvelles méthodes de repérage du public, le bilan de cette expérimentation est positif, 55 jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement.

La mission de contrôle du travail détaché a, par ailleurs, connu une augmentation significative de son activité durant l'année 2022. Les 236 contrôles réalisés ont donné lieu à sept suspensions de prestation de service pour une durée d'un mois qui concernaient cinq entreprises étrangères pour des manquements graves comme l'absence de formalités déclaratives obligatoires ou le défaut du paiement du SMIC.

LES CHIFFRES CLÉS

- Augmentation de 15% en deux ans du volume de postes conventionnés soit 1275 ETP en 2022 ;
- Un niveau global de bénéficiaires de l'insertion par l'activité économique (IAE) jamais atteint dans le département soit 4292 personnes en 2022.

En ce qui concerne l'insertion par l'activité économique, une entreprise d'insertion, trois ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et une nouvelle agence de travail temporaire d'insertion ont pu être créés notamment grâce à l'appui financier du plan de Relance à travers le fonds de développement de l'inclusion (FDI). Parmi ces nouvelles structures, le garage solidaire de Betton constitue à la fois un nouveau support d'insertion en termes d'activités, mais aussi un nouvel outil favorisant la mobilité inclusive dans le département. Une nouvelle forme de structure IAE a également été agréée fin 2022 : l'entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI) « Linklusion » proposera désormais une nouvelle offre d'accompagnement socioprofessionnel des personnes souhaitant exercer une activité indépendante.

4. LA MONTÉE EN PUISSANCE DES CITÉS ÉDUCATIVES

En matière de politique de la ville en 2022, les quartiers prioritaires de Villejean et de Maurepas ont été labellisés « cité éducative », rejoignant ainsi le quartier prioritaire du Blossne labellisé depuis 2019. En 2022, 832 673 € ont été consacrés aux trois cités éducatives de Rennes. Celles-ci regroupent désormais 19 écoles publiques, deux écoles primaires, trois collèges en réseau d'éducation prioritaire (REP) et un collège en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+), au bénéfice de plus de 6 500 élèves et plus 35 575 habitants. Ce nouveau réseau a permis :

- de structurer une gouvernance partagée ;
- de mettre en place des projets dans les trois quartiers grâce à une procédure d'appel à projets harmonisée avec celle du contrat de ville ;
- de financer plusieurs actions parmi lesquelles le renforcement de l'accompagnement scolaire, la résidence d'artistes en milieu scolaire et hors les murs, le développement d'un projet d'animation pédagogique de rue, des actions de sensibilisation aux usages du numérique, le renforcement de l'accompagnement des jeunes adultes en proie au décrochage ou encore l'achat d'une flotte de vélos pour favoriser l'apprentissage du vélo et de la mobilité douce ;
- de financer des postes pour recruter des infirmiers scolaires, des éducateurs de jeunes enfants ou des animateurs au sein du programme de réussite éducative de Rennes.

5. LA POURSUITE DES EFFORTS EN FAVEUR DE LA SCOLARISATION INCLUSIVE

La scolarisation inclusive continue de connaître une situation de très forte tension entre l'offre et les besoins d'accompagnement.

Les efforts produits par les services de l'État pour réduire progressivement les délais d'attente afin d'offrir une réponse de scolarisation inclusive se poursuivent néanmoins. Chaque année, des dispositifs d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) s'ouvrent à la rentrée, portant désormais leur nombre total à 103 dans le département (un dans le 1^{er} degré, quatre en collège dont trois dans le public et un dans le privé à la rentrée 2022).

Le recrutement d'enseignants au bénéfice du secteur médico-social, notamment pour les élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) a été par ailleurs renforcé avec la création de 10

emplois. Pour autant, quatre années d'attente sont en moyenne nécessaires entre l'ouverture d'un droit à accompagnement par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) d'Ille-et-Vilaine et l'admission réelle en établissement des enfants concernés.

Enfin, les services de l'Éducation nationale restent mobilisés avec l'engagement de 380 accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour maintenir autant que possible des conditions permettant aux enfants l'accès à l'instruction. L'objectif est de prévenir et d'éviter les ruptures de parcours scolaires.



5 532 élèves en situation de handicap



1 219 élèves scolarisés en appui sur un dispositif d'unités localisées pour l'inclusion scolaire



3 558 élèves accompagnés par une aide humaine (accompagnant des élèves en situation de handicap).

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Rendre la culture accessible à 100% des jeunes et à proximité immédiate est une ambition constante pour irriguer l'ensemble des territoires de la République. Le développement de cette politique, à travers le dispositif de l'éducation artistique et culturelle (EAC), permet de mettre en cohérence la formation des élèves du primaire au secondaire sur l'ensemble des temps éducatifs, qu'ils soient scolaire, péri-scolaire ou extra-scolaire. L'EAC s'appuie sur 3 piliers : les enseignements artistiques, les rencontres avec les artistes et les œuvres ainsi que les pratiques artistiques.

- 895 950€ engagés en Ille-et-Vilaine pour soutenir la politique EAC ;
 - 388 808 élèves bretonnés concernés par au moins une action EAC dont 166 244 en territoire prioritaire (quartiers rennais, Saint-Malo et Redon) ;
 - 70 structures culturelles subventionnées dont 31 pour leur service des publics au titre de leur action en milieu scolaire ;
 - 84 projets portés par des structures culturelles soutenus sur des territoires prioritaires et en faveur des publics prioritaires.
- Convaincues par cette démarche, plusieurs collectivités territoriales s'impliquent, en favorisant les liens entre les structures et équipes culturelles et artistiques et les établissements scolaires installés sur leur territoire. Nombreuses sont celles qui s'approprient l'objectif et le label « 100% EAC ». En Ille-et-Vilaine, la ville de Rennes a obtenu ce label en 2022.
-

#5

L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

L'ÉTAT LOCAL EN ACTION POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

Les ambitions de rééquilibrage territorial sont poursuivies avec un souci d'efficacité et de proximité, une présence au plus près du terrain, jusqu'au dernier kilomètre. Cette volonté implique le renforcement de la présence de l'État local qui se traduit par une plus large accessibilité aux services publics mais aussi par de meilleures conditions de travail des agents.

1. LE NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES

La direction régionale des Finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine (DRFiP) déploie, sur la période 2020-2023, une nouvelle organisation de ses services infra-départementaux. La mise en place de ce nouveau réseau de proximité traduit la volonté de la DRFiP de renforcer sa présence dans les territoires, en développant les services offerts aux usagers et aux collectivités locales.

De nouveaux services de proximité pour les usagers

La DRFiP propose de nouveaux points d'accueil sur le territoire breillien. L'objectif phare est de rapprocher les services publics des usagers. Elle s'appuie, pour ce faire, sur un partenariat avec le réseau des France services et des collectivités locales.

- Fin 2022, les agents de la DRFiP assurent ainsi un accueil dans 34 communes d'Ille-et-Vilaine, contre 21 en 2019. Dans les points d'accueil de proximité, la DRFiP propose une offre hebdomadaire d'accueil du public sur rendez-vous. Des permanences sans rendez-vous sont également organisées lors des campagnes d'impôt.
- Les données de fréquentation attestent de la pertinence de ce dispositif. Les enquêtes réalisées auprès des usagers font ressortir un taux de satisfaction global de 88%.
- De même, le paiement de proximité auprès des buralistes rejoint manifestement les attentes des usagers, avec près de 32 000 paiements effectués en 2022 (+37% par rapport à 2021) auprès des 269 buralistes d'Ille-et-Vilaine, pour un montant de plus de 2,5 millions d'euros collectés.

Un conseil renforcé pour les collectivités locales

Pour conforter sa présence auprès des collectivités locales, la DRFiP a implanté 12 emplois de conseillers aux décideurs locaux (CDL), couvrant fin 2022 l'ensemble du territoire breillien.

- Ces cadres experts, déchargés de toute tâche de gestion, sont exclusivement dédiés au conseil des élus et de leurs services sur le territoire d'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunales (EPCI). Ils proposent une vaste gamme de prestations de conseil en matière budgétaire, comptable, financière et fiscale, afin de répondre de façon individualisée aux besoins des collectivités et de les accompagner dans leurs projets.

- Le déploiement des CDL s'est d'ores et déjà traduit par une forte augmentation des prestations de conseil. Les ordonnateurs locaux portent un regard très positif sur la qualité du service rendu, la dernière enquête auprès des élus d'Ille-et-Vilaine faisant apparaître un taux de satisfaction de 75% concernant la nouvelle organisation des services et de 89% sur les prestations de conseil délivrées.



1 600 usagers reçus en 2022 par les agents dans les France Services et les mairies (+86% par rapport à 2021)



4 800 actions de conseil auprès des collectivités locales, contre 2 100 en 2021

2. L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE DÉLIVRANCE DES CNI-PASSEPORTS

Le réseau des mairies équipées de dispositif de recueil (DR), outil qui permet de collecter les empreintes numérisées des demandeurs, a été étendu pour constituer un réseau de 44 mairies équipées de 67 DR en fin 2022, contre 34 mairies équipées de 57 DR en début d'année.

Cette augmentation est le résultat du plan d'urgence, mis en place par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, pour réduire les délais de délivrance des titres d'identité et de voyage qui ont fortement augmenté au cours de l'année 2022. Plusieurs motifs expliquent ce phénomène, comme la levée des restrictions de déplacement ou le rattrapage des demandes de titres non effectuées en 2020 et 2021 durant la période COVID-19. Outre l'augmentation de la dotation des titres sécurisés pour inciter les mairies à se doter d'un DR (4 000€ pour l'installation d'un nouveau DR et une majoration de 2 500€ par DR installé ayant un taux d'utilisation en forte augmentation), d'autres mesures ont été mises en œuvre pour contribuer à la réduction des délais :

- la mise en place d'un centre temporaire d'accueil de juillet à septembre 2022 à Rennes avec 5 dispositifs de recueil (DR) mobiles dont 2 ont ensuite été affectés de manière définitive ;
- le renforcement des effectifs du centre d'expertise et de ressources des titres (CERT) de Quimper dont dépend l'Ille-et-Vilaine pour la fabrication des titres ;
- la conception d'un portail centralisé de prises de rendez-vous pour permettre aux usagers de connaître les créneaux disponibles et éviter les prises de rendez-vous multiples.

3. LA DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES DE TITRES DE SÉJOUR

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer s'est engagé dans la dématérialisation des demandes de titres de séjour par la mise en place d'un espace numérique, *administration numérique des étrangers en France* (ANEF), afin de fluidifier les échanges avec ses usagers. En Ille-et-Vilaine, le déploiement du portail ANEF a débuté par les demandes concernant les étudiants et s'est généralisé en 2022 aux types de demandes tels que les passeports talents, les visiteurs, les bénéficiaires de la protection internationale, les changements de situation, les duplicatas, les documents de circulation pour étranger mineur (DCEM) ou encore les titres de voyages pour réfugiés.

Les étrangers déposant une demande de titre de séjour à la préfecture d'Ille-et-Vilaine disposent désormais d'un compte usager ANEF pour suivre en temps réel l'avancée de leur dossier.

En 2022, 17 600 demandes de titres et documents de séjour ont été déposées pour un taux de traitement qui s'élève à 90,8%. Les délais de traitement des premières demandes de titres de séjour ont été divisés par deux depuis fin 2021. En 2021, 80 jours étaient nécessaires avant le traitement d'une demande, pour être à moins de 45 jours en 2022, soit bien en deçà de la cible nationale fixée à 80 jours.

L'ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE DES USAGERS

Notre société a massivement investi dans le numérique. Que ce soit en matière d'accès aux savoirs, d'échanges commerciaux, de démarches administratives, de communication ou d'accès à des contenus scientifiques, culturels et ludiques, l'usage d'internet est prépondérant. Or, certains usagers ne maîtrisent pas les fondamentaux du numérique et sont parfois en difficulté pour rechercher de l'information, communiquer ou encore utiliser des applications. Afin de favoriser l'inclusion numérique de nos concitoyens, 45 conseillers numériques sont accueillis dans des collectivités et associations breilliennes. Formés et financés par l'État, ils incarnent la volonté du Gouvernement, de faire de l'accompagnement individualisé la clé de l'appropriation numérique par tous. Témoignage de Madame Lambert-Favrel, conseillère numérique pour qui le « *déploiement du numérique doit aller de pair avec un accompagnement humain* ».

Madame Lambert-Favrel a effectué sa carrière dans le domaine administratif. Son parcours professionnel lui a permis de mesurer la complexité de certaines démarches perçues parfois comme inadaptées voir inutiles.

« Tout au long de ma carrière, j'ai évolué avec l'informatique et mis en place des actions pour tendre vers la dématérialisation ».

Attentive au respect de la dignité et du droit des personnes mais aussi convaincue que le numérique ouvre de formidables perspectives, Madame Lambert-Favrel a souhaité œuvrer pour l'inclusion de tous. Elle s'est engagée en tant que conseillère numérique le 24 septembre 2021 pour une durée de deux ans.

« Initier, former, transmettre dans l'intérêt général des citoyens étaient importants pour redonner sens à mon travail ».

Madame Lambert-Favrel va tous les jours à la rencontre du public en réalisant des permanences dans les mairies et les médiathèques des 8 communes du territoire de la communauté de communes Côte d'Émeraude. Elle propose des rendez-vous individuels d'environ une heure, mais aussi des ateliers thématiques pour expliquer les différentes démarches permettant de prendre en main un ordinateur, une tablette, un téléphone portable ou des applications.

« Mon rôle est d'accompagner les personnes dans le besoin pour les rendre autonomes dans l'utilisation des outils numériques ».

Un rendez-vous mensuel a, par ailleurs, été mis en place pour aborder des sujets en lien avec l'actualité ou des actions de la communauté de communes, comme la présentation de l'atlas de la biodiversité ou des journées du patrimoine. La majorité du public auprès duquel elle intervient est constituée de personnes âgées et retraitées qui apprécient de rompre leur solitude, d'avoir un contact direct et une écoute pour retrouver une certaine confiance.

« Le volet relationnel de mon poste est une dimension très importante, le déploiement du numérique doit aller de pair avec un accompagnement humain ».



Madame Lambert-Favrel

4. L'EMMÉNAGEMENT DES SERVICES DANS LES LOCAUX DE LA NOUVELLE PRÉFECTURE

Les services de la préfecture d'Ille-et-Vilaine occupaient depuis 1986 des locaux loués par le Conseil départemental dans le quartier Beaugard à Rennes. Validé en mai 2018, le projet d'une acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'un bâtiment à usage de bureaux de plus de 7 500 m², implanté dans un quartier en pleine mutation au nord de Rennes, a été livré fin 2021. Tous les travaux d'aménagement intérieur ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la préfecture, avec l'aide d'un maître d'œuvre, et se sont achevés à l'automne 2022. L'opération de déménagement a été préparée de longs mois à l'avance, pour accompagner les agents appelés à travailler dans ces nouveaux locaux (échanges sur les modalités de transport, de restauration, l'organisation matérielle et logistique du déménagement, etc.). Après quatre jours de déménagement mi-septembre 2022, les 350 agents de la préfecture, du secrétariat général commun mais aussi de l'Office national des combattants et victimes de guerre (OnaCVG) ont investi les lieux au 81 boulevard d'Armorique, à Rennes. L'accueil du public, majoritairement des usagers de la direction des étrangers en France, a repris très rapidement dans un nouvel espace plus accueillant et plus sécurisé.

Ce bâtiment neuf répond désormais aux exigences de sobriété énergétique. Il propose des espaces de travail modernes et équipés : salles de réunion avec systèmes de visioconférence, open-spaces, tisaneries, espace social de restauration avec des frigos connectés. Le bâtiment permet ainsi aux agents d'accomplir leurs missions dans de meilleures conditions, en phase avec les nouvelles méthodes de travail.



Vue extérieure de la préfecture d'Ille-et-Vilaine



Vue intérieure de la préfecture d'Ille-et-Vilaine



Vue sur les toits de la préfecture d'Ille-et-Vilaine

APPRENEZ-EN PLUS

avec Christophe Lépine,
adjoint au chef du
service moyens généraux,
au secrétariat général
commun départemental



FLASHCODE

#6

LES TEMPS FORTS

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

L'année 2022 a été ponctuée de moments forts, que ce soit dans le cadre de la vie démocratique, par l'inauguration d'un grand projet de transport urbain, par une manifestation sportive d'ampleur ou par l'enrichissement du patrimoine culturel breillien. Ces moments sont précieux parce qu'ils rassemblent. Une unité indispensable pour relever les défis à venir.

1. L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Les services des mairies et de l'État se sont mobilisés activement pour l'organisation des scrutins de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 ainsi que des élections législatives des 12 et 19 juin 2022, rendez-vous importants pour la vie démocratique du pays.



Mise sous pli de la propagande électorale, le 4 avril 2022

La vérification du corps électoral, l'enregistrement des candidatures (pour les élections législatives), l'organisation matérielle du scrutin, le décompte et le contrôle des résultats ont été menés dans les délais impartis. Grâce à l'implication de l'administration pénitentiaire, des mairies concernées et des services de la préfecture, la procédure mise en place pour permettre le vote des détenus s'est, elle aussi, bien déroulée.

La distribution de la propagande électorale a constitué un moment fort de l'organisation matérielle de ces élections. Elle a pu être réalisée grâce au concours de près de 800 personnes mises à disposition par les différents services de l'État, les collectivités territoriales et les associations d'insertion. Le groupe la Poste et des personnes en recherche d'emploi ont également participé à cette mission.



Mise sous pli de la propagande électorale, le 4 avril 2022

2. L'INAUGURATION DE LA LIGNE B DU MÉTRO

La ligne b du métro rennais a ouvert le mardi 20 septembre, après 8 ans de travaux. En 15 stations et 21 minutes, cette nouvelle ligne relie le sud-ouest et le nord-ouest de Rennes. Cette nouvelle offre de transport s'insère dans un projet global de refonte des mobilités de la métropole rennaise. Elle s'accompagne d'un redéploiement de plus d'un million de kilomètres de bus en direction des communes de la métropole et est un maillon essentiel pour amener à changer les comportements et renforcer l'intermodalité à l'échelle du bassin de vie rennais.



Le ministre délégué chargé des Transports, Clément Beaune, lors de l'inauguration de la ligne b du métro, le 9 septembre 2022

L'État a apporté son soutien avec un accompagnement renforcé de ses services (le service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG), la préfecture et la DDTM35), pour la mise en service de la ligne, des stations et des parcs relais, et pour assurer la sécurité des usagers.

La technologie de la ligne b du métro de Rennes constitue une première mondiale. Une maintenance et un suivi renforcé sont prévus par l'exploitant Kéolis Rennes, en lien avec le constructeur Siemens, et sous le contrôle du STRMTG, pour garantir la sécurité du système.

3. LA ROUTE DU RHUM — DESTINATION GUADELOUPE

L'année 2022 a été marquée par l'organisation de la 12^e édition de la course transatlantique, la *Route du Rhum — Destination Guadeloupe*, qui s'est tenue à Saint-Malo du 25 octobre au 9 novembre 2022. Durant 13 jours, plus de 1,5 million de visiteurs ont pu admirer les bateaux des 138 skippers engagés et bénéficier des nombreuses animations proposées.

Cet événement majeur que connaît le département tous les quatre ans demande une préparation de longue haleine. Ainsi, à compter de la fin d'année 2021, ce sont pas moins de cinq comités de pilotage et des dizaines de réunions qui ont été organisés avec l'ensemble des services de l'État concernés, des élus et des organisateurs. À la suite du report du départ, de trois jours, pour des raisons météorologiques, le dispositif d'organisation s'est réajusté en un temps record grâce à l'implication des services de l'État aux côtés de l'organisateur et de l'ensemble des acteurs engagés. L'événement fut un réel succès. De jour comme de nuit, sur terre comme sur mer, les services de l'État étaient mobilisés afin que les nombreux visiteurs puissent vivre cette course transatlantique en solitaire dans les meilleures conditions avec pour la première fois, un commissariat de police mobile installé à proximité du village.



Jour du départ de la Route du Rhum – Destination Guadeloupe, le 9 novembre 2022



En présence du préfet d'Ille-et-Vilaine, le centre opérationnel départemental, à Saint-Malo, le 9 novembre 2022

APPRENEZ-EN PLUS

avec Olivier Quéméner, chef du service interministériel de défense et de protection civile à la direction des sécurités



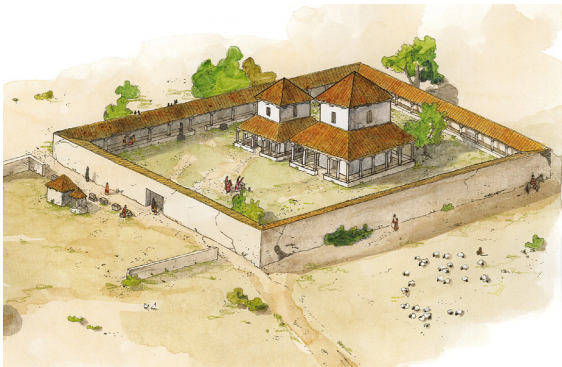
FLASHCODE



Vue sur l'Intra-Muros, vieille ville de Saint-Malo, lors de la Route du Rhum - Destination Guadeloupe

4. LA MISE À JOUR D'UN SITE ARCHÉOLOGIQUE MAJEUR À LA CHAPPELLE-DES-FOUGERETZ

Sur plus de sept hectares, un sanctuaire gallo-romain a été découvert à la Chapelle-des-Fougeretz à la suite de fouilles opérées de mars à octobre 2022. Repéré en 1984 grâce à une prospection aérienne, confirmée par des sondages réalisés en 1991 par l'institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), le site a fait l'objet d'une campagne de fouille préventive préalable à la construction d'un lotissement.



Évocation du sanctuaire de La Chapelle-des-Fougeretz
©Marie Millet, Inrap

Si la découverte de lieux sacrés antiques n'est pas rare, les recherches autour de l'ensemble cultuel de La Chapelle-des-Fougeretz révèlent non seulement les vestiges de bâtiments bien conservés mais également l'organisation d'ensemble du sanctuaire et de son environnement.

Positionné en hauteur, à 10 kilomètres à peine de Condate, le sanctuaire était visible de très loin. Sa découverte renseigne sur la manière dont les populations celtes locales, les Riedones, intègrent progressivement les pratiques religieuses et sociales romaines. Le sanctuaire est en effet fondé à la période suivant la conquête romaine au I^{er} siècle avant J.-C. et fonctionne durant au moins cinq siècles, jusqu'au IV^e siècle de notre ère.

L'ensemble cultuel se compose d'un vaste espace sacré, délimité par une galerie à colonnades de 60 mètres de côté. Cette dernière entoure deux temples. De taille différente, ils sont bâtis sur un même plan, le fanum, typique de la Gaule.

L'espace sacré est précédé par une avant-cour dotée d'un puits et de deux petits monuments pouvant correspondre à des « chapelles ». La fouille de La Chapelle-des-Fougeretz a livré une petite figurine en bronze du dieu Mars, laissant penser qu'au moins un des temples lui était dédié.

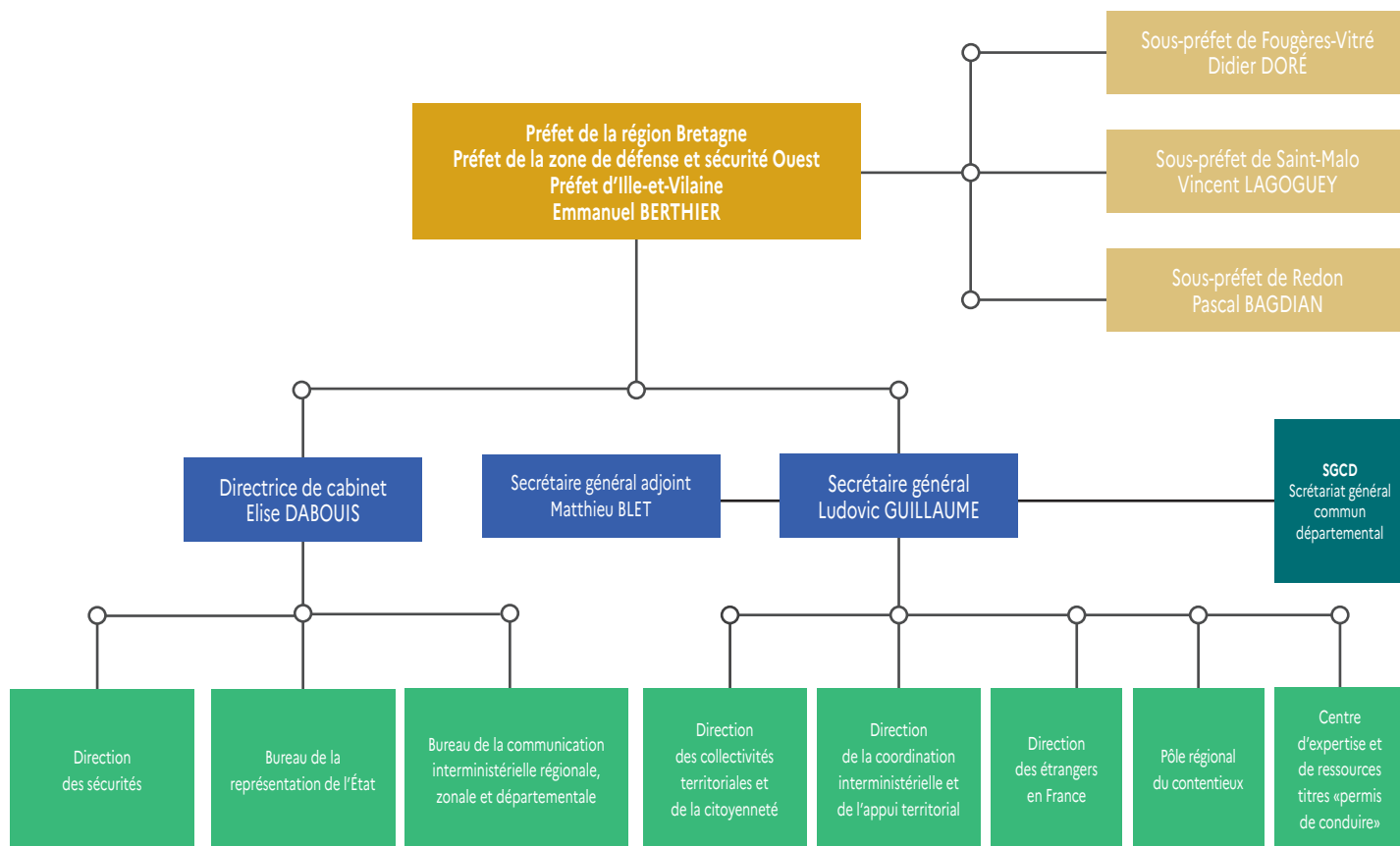
5. L'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS

La réduction de la statue équestre de Louis XIV, reconnue d'intérêt patrimonial majeur, a rejoint les collections du musée des Beaux-arts de Rennes en septembre 2022 après un passage de trois mois au musée du Louvre. Conçue entre 1688 et 1689 à la demande des États de Bretagne, la statue fut installée à Rennes en 1726 sur l'actuelle place du Parlement avant d'être démontée et fondue en 1793. La réduction contemporaine de cette œuvre est aujourd'hui l'unique témoignage de cette statue monumentale, hormis une gravure réalisée par l'architecte Jean-François Huguot. Elle était conservée depuis plus d'un siècle dans une collection aristocratique britannique. La vente a eu lieu en février 2021 entre la Réunion des musées nationaux – Grand Palais pour le compte de l'État et la ville de Rennes – pour une somme de 2,37 millions d'euros, faisant de cette acquisition la plus importante jamais réalisée par l'établissement. Le montage financier de l'opération s'est concrétisé grâce au mécénat du Groupe Norac, installé à Rennes et spécialisé dans l'agroalimentaire.



Réduction de la statue équestre de Louis XIV par Antoine Coys-vox

Quatre autres statues, des bustes gaulois cette fois, ont rejoint les collections du musée de Bretagne. Présentées pour la première fois au public à l'occasion de l'exposition « Celtique ? », elles sont à rapprocher du buste d'un personnage à la lyre, découvert à Paule en 1988, et sont issues de fouilles du site de Trémuson menées en 2019 près de Saint-Brieuc. Trois des bustes de Trémuson avaient alors été découverts au fonds d'un puits avec un seau tripode en bois d'if. Cet objet aristocratique, probablement destiné aux banquets, est remarquable par son état de conservation exceptionnelle, et son décor inédit cerclé d'appliques de bronze ajourées.



Directions départementales

DDTM Direction départementale des territoires et de la mer	ONACVG Office national des anciens combattants et victimes de guerre
DDPP Direction départementale de la protection des populations	DSDEN Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
DDETS Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités	

Unités départementales ou territoriales des directions régionales

UD DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	DREETS Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
DD ARS Agence régionale de santé	DRAAF Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
UDAP (DRAC) Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	DRFIP Direction régionale des finances publiques

Sécurité et ordre public

DDSP Direction départementale de la sécurité publique
GGD Groupement de gendarmerie départemental
SDIS Service départemental d'incendie et de secours
DMD Délégué militaire départemental

GLOSSAIRE

ACI	Ateliers et chantiers d'insertion
ADA	Allocation pour demandeur d'asile
AESH	Accompagnant d'élèves en situation de handicap
ANEF	Administration numérique pour les étrangers en France
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentaire, de l'environnement et du travail
APS	Autorisation provisoire de séjour
CALPAE	Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi
CBE	Conférence breillienne de l'eau
CBTE	Conférence bretonne de la transition énergétique
CCSF	Commission des chefs de services financiers
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CGRF	Comité de gestion de la ressource en eau
CODEFI	Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises
DCEM	Document de circulation pour étranger mineur
DDI	Direction départementale interministérielle
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DR	Dispositif de recueil
EAC	Éducation artistique et culturelle
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ENAF	Espaces naturel, agricole et forestier
EnR	Énergies renouvelables
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EITI	Entreprise d'insertion par le travail indépendant
FDI	Fonds de développement de l'inclusion
IAE	Insertion par l'activité économique
IAHP	Influenza aviaire hautement pathogène
ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement
IEF	Instruction en famille
ISCG	Intervenant social dans les commissariats et en gendarmeries
INRAP	Institut national de recherches archéologiques préventives
LHI	Lutte contre l'habitat indigne
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
ORT	Opération de revitalisation de territoire
PGE	Prêt garanti État
PLU	Plan local d'urbanisme
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
PVD	Petites villes de demain
REP	Réseau d'éducation prioritaire
REP+	Réseau d'éducation prioritaire renforcé
SCAE	Service central des armes et explosifs
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
STRMTG	Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés
TSA	Troubles du spectre de l'autisme
ULIS	Unités localisées pour l'inclusion scolaire
VEFA	Vente en l'état futur d'achèvement
VIF	Violences intrafamiliales
VRTC	Voie réservée aux transports en commun
ZAN	Zéro artificialisation nette

COORDINATION

Préfecture d'Ille-et-Vilaine, Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, juin 2023

CRÉDITS PHOTOS

Les photos présentes dans ce rapport d'activité proviennent de sources différentes, mentionnées au cas par cas sur le crédit de chaque photo. Par défaut, elles proviennent du pôle communication interministérielle de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

